



VIE ÉCONOMIQUE

Economie sociale et solidaire : les appels à commun(s) sont lancés

C'est une petite révolution que le Conseil départemental a enclenchée dans le secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) : avec les appels à communs, les associations, coopératives, mutuelles et entreprises de l'ESS vont pouvoir répondre collectivement à un besoin identifié sur leur territoire. Une sorte d'appel d'offres inversé dont on vous donne le mode d'emploi ci-dessous.

Réunis en Assemblée départementale le vendredi 7 mars 2025, les élus ont voté l'ouverture de la plateforme internet « Gard centrale » et l'expérimentation des Appels à commun(s). L'appel aux acteurs locaux de l'ESS est donc officiellement lancé pour créer collectivement des projets coopératifs, accessibles et appropriables par toutes et tous (dits communs) qui s'appuient sur les besoins et ressources d'un territoire à l'échelle d'un quartier, d'un village ou du département dans sa globalité. Le but n'est pas seulement de subventionner des projets mais aussi d'accompagner les porteurs, en les conseillant et en les soutenant dans l'ingénierie de leur projet.

Publié le 07/03/2025 -- Temps de lecture: 15 minutes



Mode d'emploi

La proposition de commun(s) devra obligatoirement passer par un dépôt de dossier sur la plateforme gard-centrale.gard.fr

C'est sur ce site que les idées inspirantes d'autres communs dans d'autres départements ou pays seront également partagés, ainsi que des communs déjà identifiés et partagés entre structures de l'ESS. La notion de propriété s'efface : les acteurs s'engagent à mettre en commun leurs productions (outils, charte, retours d'expérience, ...) afin que d'autres puissent s'en inspirer ou se les approprier.

Ainsi, si vous avez une idée de commun et que vous avez besoin de contributions techniques, humaines ou financières, votre dépôt de dossier s'organisera en 3 temps :

1. Votre structure dépose une idée sur la plateforme et démarche (ou attend les contributions) d'autres structures pour constituer un groupement d'au moins trois entités, dont les deux tiers doivent appartenir à l'ESS donc justifier d'une gouvernance partagée et transparente, dont les activités sont fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale et être implantées dans le Gard
2. Le service Innovation sociale et solidaire du Conseil départemental instruit le dossier
3. Le Comité d'accompagnement des communs évalue la faisabilité et octroie les contributions nécessaires (financières, humaines, techniques, matérielles,...)

Les dates à ne pas rater

Avant le 16 mai 2025 : dépôt des idées sur la plateforme gard-centrale.gard.fr

Du 16 mai au 16 juin : Présélection et étude des dossiers par le Comité d'accompagnement des communs, porté par le service Innovation sociale et solidaire du Conseil départemental

Lundi 16 juin : Ouverture du Comité d'accompagnement des communs, une instance d'accompagnement à la faisabilité du commun par la mise en complémentarité de différentes contributions (mécénat de compétences, matériel, bâti, foncier, financement, etc.)

Octobre 2025 : Les subventions, qui pourront aller de 2 500 à 30 000 euros, seront octroyées après vote par

Parole d'élue :

« C'est un véritable appel à coopérer au profit des territoires que nous lançons »

Hélène Meunier,

Vice-présidente déléguée à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76